

## Séance de l'assemblée délibérante du 28 novembre 2018

### Délibération n°37/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi 21 novembre deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 28 novembre deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

**Titulaires présents :**

DEMERE Jean-François  
PETEL Gilles  
BRANLARD Gérard  
HEALY Bénédicte  
BRUHAT Pascal

SALLES Daniel  
BERNARD Françoise  
BUCHE Jean-Pierre

**Titulaires excusés :**

BLANCHET Roland  
DELETANG Claude  
GUILLAUME Gérard

**Suppléants présents :**

DUPECHER Pierre  
BLANCHAMP Gérard

**Suppléants excusés :**

GUILLAUME Gérard  
LANGUILLE Fabienne  
GUELON René  
HENRION Colette  
ARDOUREL Sylvie

FEDERSPIEL Hélène  
AUBIER Claude  
DUMAS Olivier

**Représentation :** Départ de Gilles PETEL à 19h, représenté par son suppléant Pierre DUPECHER

| Membres en exercice | Membres Présents | Membres Représentés | Pouvoirs | Excusés | Votants | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------------------|------------------|---------------------|----------|---------|---------|------|--------|------------|
| 10                  | 8                | 1                   |          | 3       | 8       | 8    | 0      | 0          |

**Objet : Dépôt d'un dossier LEADER Evènementiel / Communication  
Ecopôle du Val d'Allier**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; \_\_\_\_\_

Le Président explique que le projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, rentre dans une seconde phase de valorisation et d'accueil du public. Il est ainsi important de poursuivre les actions de communication et de mettre en place un programme d'animations permettant de faire vivre le site tout au long de l'année.

Il est ainsi proposé :

- D'acheter des tenues permettant à l'ensemble des intervenants du site (LPO, Régie de Territoire des Deux Rives et association de pêche notamment) d'être repérés et de renforcer leur légitimité à intervenir sur le site. Une dépense de 2000€ est proposée pour l'achat de 15 vestes et 50 T-shirts flockés avec le logo du site de l'Ecopôle au dos avec l'inscription « Intervenants techniques » et le logo de la structure intervenante sur la poitrine. Il est proposé de mettre en place une convention de mise à disposition de ce matériel auprès des structures intervenant sur le site ;
- Afin de faire vivre le site toute l'année, le Président propose de mettre en place un programme annuel d'animation diversifié qui pourrait faire intervenir plusieurs acteurs locaux. Ce programme d'animations serait centré sur l'environnement et la valorisation du site (ex : balades sophrologiques, cours de yoga, observation des oiseaux, initiation à la pêche, reconnaissance de la flore locale ...). Un budget de 5000€ est proposé pour élaborer le programme d'animation et sélectionner un prestataire qui nous aidera à identifier les acteurs, à définir le contenu de la programmation, le système de portage et le plan de financement du programme d'animations ;
- Le Président propose de reconduire la journée des Ecopolys dont la 1<sup>ière</sup> édition avait été réalisée le 7 juillet 2018. Afin de mettre en place des animations, une enveloppe de 5 000€ est proposée. Cette enveloppe permettra de louer du matériel et faire appel à des prestataires privés pour la mise en place d'activité (exemple : calèche, stand de découverte de la faune et de la flore...) ;
- Le site de l'Ecopôle accueille de plus en plus de visiteurs qui sont demandeurs d'informations sur le site. Par ailleurs, il est important de pouvoir afficher l'ensemble de la réglementation sur le site. Ainsi il est proposé de mettre en place des panneaux d'affichage. Une enveloppe de 2000€ est proposée pour la réalisation de ces panneaux.

**Considérant** les dispositions financières du Programme LEADER 2014-2020 « Val d'Allier du Grand Clermont », et la possibilité de prise en charge à 80% par le LEADER de dépenses liées à la valorisation du site de l'Ecopôle, le Président propose de déposer une demande d'aide pour le programme communication / évènementiel décrit ci-dessus auprès du Grand Clermont en respectant le plan de financement suivant :

| Dépenses  |                    | Recettes              |                  |
|---|--------------------|-----------------------|------------------|
| <i>Types de dépenses</i>  | <i>Montant HT</i>  | <i>Recettes</i>       | <i>Montant</i>   |
| <b>Dépenses matérielles</b>   | <b>16 000,00 €</b> | LEADER (80%)          | 12 800,00 €      |
| <i>Tenue des intervenants sur site</i>  | 2 000,00 €         | Autofinancement (20%) | 3 200,00 €       |
| <i>Impressions (Programme Ecopolys 2020, brochure et flyer du site, programmation annuelle)</i> | 2 000,00 €         |                       |                  |
| <i>Programme d'animation annuel</i>   | 5 000,00 €         |                       |                  |
| <i>Organisation Ecopolys</i>  | 5 000,00 €         |                       |                  |
| <i>Création de panneaux sur le site</i>   | 2 000,00 €         |                       |                  |
| <b>Coût global de l'opération</b>   | <b>16 000,00 €</b> |                       | <b>16 000,00</b> |

Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique

3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier / Tel : 04 73 78 96 83 / [seat63@outlook.fr](mailto:seat63@outlook.fr) / [Ecopole Val d'Allier](https://www.facebook.com/Ecopole-Val-d-Allier)

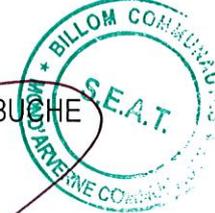
Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à **l'unanimité** :

- **De demander** une subvention à hauteur de 80% dans le cadre du programme Leader pour le financement du « *Programme d'animations et de communication sur l'Ecopôle du Val d'Allier* » dans les conditions décrites ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à consulter des prestataires extérieurs dans la limite du budget défini afin de mettre en place ce programme d'actions,
- **D'autoriser** le Président à mettre en place une convention de mise à disposition des tenues auprès des structures intervenant sur le site,
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents liés à la présente décision,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à l'exécution de ce programme d'actions,
- **D'autoriser** une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
M. Jean-Pierre BUCHE



Envoyé en préfecture le 04/12/2018

Reçu en préfecture le 04/12/2018

Affiché le



ID : 063-256303520-20181128-37\_2018-DE